

11_INT_571



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 22 NOV. 2011

Scanné le _____

Au Grand Conseil Vaudois

Interpellation : A-t-on toutes les garanties que l'assassin de Montbenon sera expulsé ?

Développement :

En 2009, en plein jour, un jeune arménien mineur poignardait une jeune femme à Montbenon, elle décède suite à la violence des coups de couteaux. Devant nos tribunaux, l'assassin n'a d'autres excuses que le regard appuyé de cette jeune femme à son encounter.

Les milieux de la justice semblent croire que le risque de récidive est élevé et ils ne sont pas favorables à sa libération.

Mineurs lors des faits, le jeune homme condamné à 4 ans de prison, a purgé la moitié de sa peine et il pourrait donc être remis en liberté dans les semaines à venir.

Dernièrement la mise en liberté de la personne condamnée a été refusée par le Tribunal cantonal. Mais suite à une erreur de procédure, par le fait que l'assassin n'a pas été assisté d'un avocat lors d'une audience, la procédure de mise en liberté sera à nouveau examinée avant les fêtes de fin d'année.

Il semble selon toute vraisemblance que l'assassin étranger, une fois remis en liberté sera immédiatement conduit au centre de détention de Frambois dans l'attente d'être envoyé dans son pays d'origine, suite à une décision de l'Office fédéral des migrations.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Qui porte la responsabilité du vice de procédure qui a conduit le Tribunal fédéral à accepter le recours contre la décision de maintenir cette personne en détention ?
2. A-t-on toutes les garanties pour que cette personne soit immédiatement expulsée de notre pays une fois sa peine accomplie ?
3. Une fois expulsées, quels moyens sont-ils mis en oeuvre par le Canton et la Confédération pour éviter que des personnes dans cette situation ne reviennent pas clandestinement dans notre pays ?
4. Une information est-elle faite au pays qui reprennent leurs ressortissants après un acte répréhensible qui a conduit à leur expulsion de notre pays ?

PAS DE DEVELOPPEMENT

Lausanne, le 22 novembre 2011

Pierre Guignard,
Député